



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE

N° Spécial

22 décembre 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE du 22 décembre 2023

SOMMAIRE

Décisions	Date	CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	Page
N° 2023-12	04.07.2023	Décision de nomination de mandataires de la régie de recettes de la clientèle - site de Courbevoie	3
N° 2023-22	22.11.2023	Avenant de la décision de nomination de mandataires de la régie de recettes de l'imagerie médicale - site de Courbevoie	4



**DECISION DE NOMINATION DE
MANDATAIRES
DE LA REGIE DE RECETTES
DE LA CLIENTELE
SITE DE COURBEVOIE**

Décision n° 2023-12–VPP/JCB/FG

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER RIVES-DE-SEINE,

Vu la décision n° 2010-04 du Directeur du Centre Hospitalier de Courbevoie-Neuilly-sur-Seine-Puteaux, en date du 1^{er} février 2010, instituant une régie de recettes de la Clientèle sur le site de Courbevoie et ses avenants n° 2015-38 en date du 30 décembre 2015, n° 2018-29 en date du 6 décembre 2018 et n° 2019-46 du 9 août 2019 ;

Vu sa décision n° 2021-10, en date du 14 avril 2021, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service de la Clientèle du site de Courbevoie et son avenant n° 2022-07 en date du 20 juin 2022 ;

Vu sa décision n° 2023-05, en date du 14 février 2023, portant nomination de régisseur titulaire et de mandataire suppléant de la régie de recettes de la Clientèle du site de Courbevoie;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de la Trésorerie Hospitalière des Hauts-de-Seine, en date du 30 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire, en date du 3 juillet 2023 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant, en date du 3 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. Patrick BENSOUSSAN, adjoint administratif, déjà nommé mandataire de la régie de recettes de la Clientèle du site de Courbevoie depuis le 19 avril 2021, et Mmes Conception TEIXEIRA DE CARVALHO et Iochebed HODOR, adjoints administratifs, sont nommés mandataires de la régie de recettes de la Clientèle du site de Courbevoie, en remplacement de Mme Maryse JEAN COUTE et de Mme Karine BLEY, à compter du 3 juillet 2023, pour le compte et sous la responsabilité de Mme Oumaïma EL HAMMARI, régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie dans son article 3, sous peine d'être constitués

comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal.
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie dans son article 4.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Article 4 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2021-10 en date du 14 avril 2021 et son avenant n° son avenant n° 2022-07 en date du 20 juin 2022.

Fait à Courbevoie, le 4 juillet 2023

P/ Le Directeur,
Valérie PONS-PRETRE

Le Directeur du pôle d'appui à la performance
Signé
Jean-Baptiste CLAVIER

Signatures précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire
Vu par acceptation
Signé
Oumaïma EL HAMMARI

Le mandataire suppléant
Vu par acceptation
Signé
Fabienne GUILLEMIN

Les mandataires (signature précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
Signé
Conception TEIXEIRA DE CARVALHO

Vu pour acceptation
Signé
Iochebed HODOR

Vu pour acceptation
Signé
Patrick BENSOUSSAN

**AVENANT A LA
DECISION DE NOMINATION DE MANDATAIRES
DE LA REGIE DE RECETTES
DE L'IMAGERIE MEDICALE**

SITE DE COURBEVOIE

Décision n° 2023-22–VPP/JBC/FG

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER RIVES-DE-SEINE,

Vu la décision n° 2007-14 du Directeur du Centre Hospitalier de Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, en date du 23 avril 2007, instituant une régie de recettes d'activité externe d'imagerie médicale sur le site de Courbevoie;

Vu la décision n° 2019-03 en date du 30 janvier 2019, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service d'imagerie médicale, sur le site de Courbevoie du Centre Hospitalier Rives-de-Seine et son avenant n° 2020-01 en date du 15 janvier 2020;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de la Trésorerie Hospitalière des Hauts-de-Seine, en date du 20 novembre 2023 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire, en date du 22 novembre 2023 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant, en date du 22 novembre 2023 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 3 de la décision n° 2019-03 en date 30 janvier 2019, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service d'activité externe d'imagerie médicale, du site de Courbevoie, est complété et modifié comme suit :

Mmes Clémence DOUMAX et Sofia GHULAM, assistantes médico-administratives sont nommées mandataires de la régie de recettes d'activité externe d'imagerie médicale du site de Courbevoie, en remplacement de Mmes Alexandra JEUDON et Amandine GUINDEIRA, pour le compte et sous la responsabilité de Mme Jennifer LANG, régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal sanctionnant le délit de concussion. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice n° 031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Fait à Courbevoie, le 22 novembre 2023

P/ Le Directeur,
Le Directeur du pôle d'appui à la performance
Signé
Jean-Baptiste CLAVIER

Signatures précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire
Vu par acceptation
Signé
Jennifer LANG

Le mandataire suppléant
Vu par acceptation
Signé
Yamina FIRHOUN

Les mandataires (signature précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
Signé
Clémence DOUMAX

Vu pour acceptation
Signé
Sofia GHULAM

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

